**BUREAU IREC 08/02/2024**

**Présents : AMBROISE Jérôme; AMORIUM Christiani Andrade; BALLIGAND Jean-Luc; BEHETS Catherine; BUCHELOT Anne; DOLMANS Marie-Madeleine ; HERMAN Sandrine; JONAS Jean-Christophe; LEE John; MICHOUX Nicolas; NYABI Omar; OCAK Sebahat; SANCHEZ MONTALVO Alba.**

**Excusés : BOUZIN Caroline ; GERBER Bernhard; HUAUX François ; PILETTE Charles ; ROBERT Annie.**

**Ordre du jour**

1. Approbation du PV du Bureau IREC du 18/01/2024
2. Approbation de l’ordre du jour et annonce de divers éventuels
3. Communications

a. Communications de la Présidente

b. Séminaires

1. Points de suivi
   * + 1. Marché public et PAL (présentation par 2 CLC)
       2. Contribution CO2
       3. Projet MARS UCLouvain
2. Point d’information
   * + 1. Flexibilité des techniciens
3. Divers

**Procès-verbal**

**1.Approbation du PV du bureau IREC du 18/01/2024**

Jean-Christophe Jonas avait fait deux remarques au préalable sur le PV du bureau précédent (18/01/2024). Celui a été amendé.

**2.Approbation de l’ordre du jour et annonce de divers éventuels**

L’ordre du jour est approuvé. Aucun divers n’est annoncé.

3.Communications

a. Communications de la Présidente

b. Séminaires

Les années précédentes, des cours d’écriture scientifiques avaient été organisés par Mme Julia Staykova. La Présidente émet la proposition de le refaire cette année. La Présidente va demander au secteur d’intervenir financièrement. Le dossier doit être rendu avant le mois de Mars 2024. Le séminaire est ciblé pour les nouveaux post-docs. On reste sur l’écriture de projets, cela est plus approprié. La CAI va retourner vers Mme Staykova pour avoir un devis, et ensuite remise de prix au secteur. Proposition de le faire soit pendant l’été, soit pendant les remises de projets d’Aout 2024 ou avant les deadlines FNRS de Juillet 2024. On essaiera de faire cela au mois de Mai 2024 en fonction des disponibilités de Madame Julia Staykova.

Les prochains séminaires au sein de l’IREC sont annoncés et défilent désormais sur les écrans :

* **12/02**: Séminaire Mitochondrial ROS in cardiac physiology and disease
* **15/02:** Pr. Max Nieuwdorp, MD PhD Amsterdam UMC Vascular Medicine Department, head

Gut microbiota in human NAFD-NASH development

Invited by R Reding

* **26/02:** Séminaire: A flow cytometry mased method to fuctionally profie enrgy metabolism with single cell resolution
* **25/04:** Symposium: Zebrafish as a model system for diseases and drug discovery
* **17/05:** 1st IREC Thematic day Cardio-metabolism Thematic group

4.Points de suivi

* + - 1. Marché public et PAL. Présentation par Dora Ourives Sereno (CLC IREC ) et Maimouna Elmjouzi (CLC IREC)

Changement qui s’est opéré début janvier 2024. Maintenant à partir de 3000 € (avant 8500€), il faut faire une PAL (Procédure d’achat local). Une interface a été mise en place un peu comme les notes de frais. Il faudra ouvrir un dossier et y mettre entre autres les 3 offres et la lettre de motivation du choix du fournisseur. Le seuil de 3000 € a été demandé par le gouvernement. Les PAL vont être ouvertes par les CLC sur l’interface. Ensuite, le CLC va inviter la personne responsable de l’achat dans le labo et celle-ci aura accès au dossier. Cette dernière devra ensuite télécharger son cahier de charges, le mail envoyé le même jour aux trois fournisseurs, les offres reçues et une lettre de motivation devra être écrite pour justifier le choix fait entre les 3 fournisseurs. Lorsque le dossier est complet, le CLC va pouvoir effectuer le bon de commande. Ensuite, ADFI l’approuvera uniquement si le dossier est complet.

Pour le cahier de charges, il y a des « templates » avec des champs obligatoires (par exemple : date pour remettre offre (à déterminer par le CLC)). Même si des fournisseurs ne répondent pas dans les délais impartis, il ne faut pas en tenir compte du moment que 3 fournisseurs ont été contactés.

Lourdeur administrative imposée par l’UCLouvain et le gouvernement. On peut toujours demander un certificat d’exclusivité mais il est obligatoire de passer par ADFI, seulement eux jugeront s’il y a une exclusivité ou pas.

Il faut regarder sur un an (pas de saucissonnage) ce que nous dépensons et en fonction de ce montant on examine si on se situe dans une PAL ou dans un marché public.

Il faudrait que tous les labos communiquent leur besoin pour effectuer un marché public (prix bloqués pour 4 ans). Il serait donc nécessaire de sonder tout le monde. Quand on a fait un achat et qu’on ne suit pas un marché public, il faut le justifier.

Proposition du professeur JL Balligand d’une échappatoire de commander par les cliniques et faire des transferts.

Tous les achats depuis Janvier 2024 sont impactés par cette nouvelle réglementation. Ce sont les CLC qui doivent transmettre officiellement cette nouvelle information aux PIs.

Si la facture HTVA dépasse 3000 €, le département ACHATpeut demander le dossier de mise en concurrence.

Beaucoup de commandes au sein de l’IREC, donc grande lourdeur administrative pour les techniciens, les chercheurs et les CLC. A discuter avec la CGRE et peut-être attendre les résultats des prochaines élections avant de modifier nos procédures de commandes.

* + - 1. Contribution CO2

L’IREC participe à la charte pour une mobilité internationale responsable. Il y a un prélèvement d’un certain montant sur les trajets en avion en fonction du CO2 consommé par voyage. Avec les montants récoltés grâce à cette taxe CO2 (4720 € en 2022 et 6700 € en 2023), des discussions avaient eu lieu les années antérieures pour utiliser ce budget afin d’intervenir dans la différence de prix entre le train et l’avion. Le prix du train étant souvent plus important que l’avion pour les petits trajets. Il y a eu 0 demande en 2023. Une communication doit être refaite là-dessus. Les demandes liées à ce remboursement de la différence train/avion peuvent être adressées à la CAI. Le budget récolté n’a pas encore été entamé.

L’IREC est également engagé dans le programme « LEAF » pour des pratiques de laboratoire plus vertes. Le budget pourrait donc participer aux aménagements liés à ce programme LEAF (exemple : éclairage automatique dans les labos).

Pour les bornes électriques, une discussion est en cours au sein de l’UCLouvain à ce sujet. C’est l’UCLouvain qui prend cela en charge et non le secteur.

* + - 1. Projet MARS UCLouvain

La Présidente a reçu une demande concernant une mission « MARS UCLouvain » et souhaite avoir l’avis du bureau. Mademoiselle Alba Sanchez Montalvo prend la parole pour expliquer le projet.

Il est accueilli par l’UCLouvain en collaboration avec « MARS Society » aux Etats-Unis. L’université a sélectionné 8 étudiants de l’UCLouvain pour aller au « The Mars Desert Research Station » (MDRS) et y faire différentes expériences. Ils resteront dans la station pendant 2 semaines, du 31/03/24 au 14/04/24. La station a été construite pour simuler des expériences de la planète Mars. Le projet consiste en des simulations des conditions de la planète MARS sur Terre (paysages rocheux, activités extravéhiculaires (EVA), isolement du groupe pendant 2 semaines, nourriture et eau limitées, protocoles stricts à suivre). Les 8 étudiants ont des profils différents (1 physicien, 2 psychologues, 1 pharmacien, 1 bioingénieur, 1 ingénieur civil, 1 géologue et 1 biotechnologue).

Ils sont activement à la recherche de sponsors. Le budget estimé est de ± 40000 € (voyage 10000 €, frais MDRS 16000 €, expériences 8000 €, logistique 2000 € et activités promotionnelles 4000 €).

Il est possible de contribuer au projet de manière expérimentale « MARSISS Study » ou monétaire.

Il existe différents types de sponsors monétaires qui offrent différentes visibilités publicitaires (participation à différents événements, référence dans les médias sociaux, logo de l’institut sur leur site Web, référence des sponsors durant des séminaires,…).

Alba Sanchez Montalvo effectue son doctorat au sein de l’IREC et serait reconnaissante si l’institut pouvait participer à ce projet. Les étudiants choisis par l’UCLouvain ont dû écrire une lettre de motivation, fournir un CV et avoir de l’intérêt en lien avec le projet.

Alba Sanchez Montalvo est la seule qui vient de l’IREC. Tous les autres sont aussi supposés trouver des sponsors. Ils ont déjà reçu différents sponsors (région wallonne, Téléspatio, des instituts liés à la recherche dans l’espace, …). Alba, originaire d’Espagne, a donné aussi de la visibilité au projet en Espagne.

À la suite de la présentation d’Alba, les membres du bureau sont d’accord pour trouver l’expérience très formatrice et décident que l’IREC y participe de manière monétaire.

* + - 1. Accueil des nouveaux post-doc

Liste reçue des responsables de pôles des nouveaux post-docs 2023. L’invitation a été envoyée à toute la communauté IREC. L’accueil aura lieu le 22/02/24 à 17h à l’auditoire MAISIN.

5.Point de formation

* + - * 1. Flexibilité des techniciens BO

Les règles antérieures étaient que lorsqu’un membre du personnel PAT (technicien/secrétaire) partait à la pension, l’entièreté du mandat revenait à l’IREC ; lorsqu’il y avait un changement sur un contrat PAT, 0.2 d’un ETP revenait à l’IREC. Ce processus a permis de créer l’IREC, c’est grâce à cela qu’on a pu avoir des logisticiens de recherche, des CLC et de pouvoir établir les plateformes. La question s’est posée de savoir si on devait garder cette règle ou pas. La raison pour laquelle on se pose cette question-là est que nous sommes relativement faibles en support techniciens payés sur du BO dans l’ensemble des labos. C’est du personnel qui participe à la mémoire et ce sont les fonds de roulement des labos. Eliminer de manière trop drastique ce personnel pourrait mettre les labos en danger. La Présidente montre plusieurs tableaux représentant la répartition de ce personnel PAT au niveau de l’IREC (le nombre d’ETP a été normalisé sur le niveau BAC et non unités de personnel réel pour permettre la comparaison) : nombre ETP TPA par pôle, par group leader, par nombre de thèses sur 5 ans.

La réflexion est en cours et la Présidente souhaite avoir l’avis du bureau : Est-ce que on continue à prélever sur les pôles pour alimenter le pot commun de l’IREC et pouvoir faire vivre les plateformes de l’IREC et en faire naitre de nouvelles ? Si on ne le fait pas, comment va-t-on faire vivre les plateformes ? La Présidente trouve la disproportion de dotation entre les pôles dérangeante, il faudrait arriver à une grille de lecture qui nous permette de faire un lissage.

Une proposition a également été évoquée d’avoir des techniciens qui soient plus « fluides », qui pourraient se déplacer là où il y aurait des besoins.

En bureau restreint, il a également été évoqué de renforcer certaines plateformes, par exemple la plateforme de biologie moléculaire où seraient centralisées toutes les expériences de biologie moléculaire à un seul endroit et ainsi avoir une meilleure rentabilité. Toutes ces pistes doivent être élaborées. Tous les techniciens BO vont être consultés pour savoir ce que eux en pensent et comment ils voient les choses. Une rencontre a déjà été fixée.

La Présidente demande l’avis aux membres du bureau. Certains pensent qu’il va être difficile de faire bouger les gens de labos mais sans pour autant être impossible. C’est au moment du départ du personnel qu’il faut profiter pour changer les distributions. Le facteur personnel humain des techniciens est important à prendre en considération. Comment attribuer les ressources qui sont libérées soulève le Professeur Balligand ? Nous ne sommes pas obligés de tout mettre dans les plateformes et on peut faire un arbitrage pour le rééquilibrage entre les différentes unités. Ne pas remettre en cause le processus lui-même de ponction, ça met plutôt en question la façon de redistribuer. Il suggère également qu’il faut maintenir la pression pour augmenter le personnel BO, ne pas enterrer cette revendication. La ponction en elle-même reste saine mais il faut décider comment redistribuer. La présidente considère que le BO est une ressource collective qui doit être répartie équitablement. Un accord est donné pour continuer à avancer dans la procédure.

6.Divers

Le Professeur JL Balligand prend la parole et introduit la fondation Princesse Liliane. Comme tous les ans, la fondation va lancer un appel à candidature pour les « Visiting Professors ». L’année passée c’est Charles Pilette qui a obtenu le mandat. Comme tous les ans, on réouvre l’appel à candidatures donc cela signifie qu’un académique qui souhaite inviter une personnalité avec de grandes compétences peut obtenir de la Fondation la couverture intégrale de tous les frais. C’est l’occasion de resserrer les liens entre une personnalité prestigieuse et un labo/institut mais aussi la possibilité aux collègues de la même discipline de partager la visite entre différentes universités belges. L’appel est ouvert sur le site WEB de la fondation [www.princess-lillian-foundation.be](http://www.princess-lillian-foundation.be). Les formalités sont assez simples, il suffit d’y déposer un CV, une lettre de motivation de l’hôte et un préprogramme de visite entre différentes universités belges.

La séance est clôturée. Le prochain bureau aura lieu le 14/03/2024.